

**Monsieur le Président,
Monsieur le Haut-Commissaire,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

1. **La délégation du Royaume du Maroc souhaite en premier lieu remercier et également féliciter le Haut-Commissaire, Monsieur Filippo Grandi, pour la pertinence de son rapport, décrivant avec acuité et clairvoyance les défis auxquels sont confrontés les réfugiés, les demandeurs d'asiles, les déplacés internes ainsi que les apatrides. Nous nous félicitons du renouvellement de votre mandat et nous vous assurons de notre plein soutien dans la réussite de votre mission.**
2. **Gardien du régime de protection internationale des réfugiés, le travail du HCR incarne notre responsabilité collective à promouvoir des solutions durables,** dans une vision strictement humanitaire animée par l'obligation de servir et de protéger.
3. **Notre rencontre est d'autant plus importante qu'elle se place en amont de l'organisation du Forum mondial sur les réfugiés en 2023** visant à renforcer le soutien apporté aux pays d'accueil et à améliorer, de manière concrète et tangible, la vie et les perspectives offertes aux réfugiés.
4. **En ce sens, je souhaite rendre hommage à l'ensemble du personnel du HCR, bureaux régionaux compris.** C'est une réelle communauté motivée, active et efficace ayant à cœur de s'acquitter pleinement de son mandat.

**Monsieur le Président,
Monsieur le Haut-Commissaire,**

- **Il est urgent d'assurer une approche équilibrée et impartiale dans la gestion des flux de réfugiés de par le monde.** L'expérience tragique que traverse notamment le Pakistan nous rappelle les affres des conséquences du changement climatique sur les populations, et notre obligation à mieux les intégrer dans nos réponses collectives aux crises des réfugiés, de manière à accorder toute l'importance voulue à toutes les crises humanitaires.
- **Les solutions alternatives doivent se multiplier. Elles sont importantes car elles sont adaptatives. Mais elles doivent avant tout privilégier les retours librement consentis, car les déplacements forcés sont par définition imposés. Aucun réfugié ne choisit de l'être.** Pour ce faire, il faut ainsi renforcer le nexus alliant protection et développement ; car sans cela, l'Etat où le retour est possible ne pourra donner l'espace socio-économique nécessaire à une intégration durable et permanente, comme vous l'avez bien décrit, Monsieur le Haut-Commissaire, dans votre rapport. Du reste, nous restons collectivement conscient de la charge différenciée qu'incombe aux Etats, qu'ils soient donateurs ou hôtes.

**Monsieur le Président,
Monsieur le Haut-Commissaire,**

5. **Si l'engagement collectif est primordial, la responsabilité individuelle des Etats l'est tout autant.** C'est conscient de ce besoin d'humanité que le Maroc a mis en place depuis une décennie, une politique nationale d'immigration et d'asile, fondée sur une approche globale et humaniste, conforme aux fondamentaux constitutionnels du Royaume et à ses engagements internationaux.

6. **Elle vient prolonger l'excellente coopération entre le Maroc et le HCR, dont les liens avec mon pays remontent à 1959.** Car, faut-il le rappeler, le Maroc a été le premier pays en Afrique à accueillir une équipe du HCR, se souciant de la gestion efficiente des flux des réfugiés ayant cherché asile au Maroc.

7. **L'action du Maroc en faveur des personnes relevant du mandat du HCR, appuyée par une politique soutenue de contributions volontaires du Haut-Commissariat, n'est ainsi ni circonstanciée ni aléatoire.** Elle incarne une symbiose naturelle entre principes et projection :

- **L'opérationnalisation de la stratégie nationale sur l'immigration et l'asile en est l'expression.**
- **L'idée sous-jacente est que le passage de l'assistance financière à l'autonomisation économique des réfugiés est salutaire.**
- **Par ailleurs, le Maroc a inclus les migrants et les réfugiés dans la campagne de vaccination contre le COVID-19.** Le HCR coordonne avec les institutions nationales pour garantir l'inclusion des réfugiés dans cette campagne et leur fournir les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées.
- **La réflexion est menée pour examiner les modalités d'élargir et de généraliser l'accès pour les étrangers établis au Maroc à l'ambitieux projet de généralisation de la protection sociale, actuellement mis en œuvre dans le Royaume.**

**Monsieur le Président,
Monsieur le Haut-Commissaire,**

8. **Nous regrettons la situation critique dans laquelle survivent les populations dans les camps de Tindouf.** La localisation géographique des camps sur le territoire algérien, couplée avec sa gestion de fait, par un groupe armé séparatiste est une situation exceptionnelle et inédite au regard du droit international. :

- **Nous regrettons la dévolution de compétences nationales à un groupe armé séparatiste.** Il ne peut en effet y avoir de délégation de souveraineté, et donc de responsabilité, de la part d'un Etat, à un acteur non étatique, militaire de surcroît, sur son territoire, comme c'est le cas des camps de Tindouf, qui sont gérés de facto par des milices, auxquelles l'Algérie a dévolu son autorité, en flagrante violation du Droit International. **Le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU en a attesté dans ses observations finales sur le quatrième rapport périodique de l'Algérie, adoptées en juillet 2018.**
- **Nous en appelons à la communauté internationale, donateurs et organisations compris, de confronter l'Algérie à sa responsabilité de permettre au HCR le recensement des populations séquestrées tel qu'exigé par les résolutions du Conseil**

de Sécurité, dont la dernière résolution 2602 (2021) demandant à nouveau que l'enregistrement des réfugiés dans les camps de réfugiés de Tindouf soit envisagé.

Je rappelle à cet égard le rapport du Bureau de l'Inspection Général du HCR qui souligne concernant cette situation que *« l'absence d'enregistrement d'une population de réfugiés pendant une période aussi prolongée constitue une situation anormale et unique dans les annales du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés »*.

Les rapports annuels « appel global » du HCR mettent en exergue l'enregistrement en tant qu'élément incontournable de protection et priorité stratégique de l'organisation et soulignent le lien entre la prévention de la fraude et l'enregistrement y compris l'appel global 2019.

L'absence d'un recensement rend impossible l'évaluation des besoins des séquestrés en aide humanitaire qui font l'objet de détournement de la part des séparatistes et de leur mentor, comme cela a été documenté par les instances internationales.

9. Je souhaiterais conclure mes propos en rappelant l'engagement résolu du Maroc à préserver et renforcer son approche constructive dans son interaction avec le HCR, et se réjouit de prendre activement part aux préparatifs relatifs à l'organisation du Forum Mondial sur les réfugiés prévu en 2023.

Je vous remercie.